

SÉRIE DE VENTES EN LIGNE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

CONDITIONS PARTICULIÈRES PRIORITAIRES DE VENTE

A. AVIS DE VENTE

Le 24 avril 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une ordonnance modifiée et reformulée d'approbation du processus de vente (« Ordonnance du tribunal »), dossier no CV-25-00738613, approuvant l'engagement de Heffel Gallery Limited à titre de commissaire-priseur (« Maison de vente ») pour effectuer la vente aux enchères.

Conformément à une ordonnance rendue par la Cour le 25 septembre 2025, une série de ventes aux enchères en ligne est prévue à partir du 12 novembre 2025, ou à toute autre date déterminée par la Maison de vente et le Consignataire, en consultation avec Alvarez & Marsal Canada Inc., en sa qualité de contrôleur des requérants (en cette qualité, le « Contrôleur »). Les *Conditions particulières prioritaires de vente* suivantes s'ajoutent aux *Modalités et conditions de vente aux enchères* publiées par la Maison de vente.

Le prix d'achat sera constitué du prix d'adjudication, auquel s'ajoutera la prime d'achat calculée au taux de vingt-cinq pour cent (25 %) du prix d'adjudication du lot jusqu'à 25 000 \$ inclusivement ; plus vingt pour cent (20 %) sur la partie du prix d'adjudication excédant 25 000 \$, plus les taxes de vente applicables.

Veuillez noter que la série de ventes aux enchères en ligne de la Compagnie de la Baie d'Hudson est assujettie aux *Conditions particulières prioritaires de vente*. Avant d'enchérir, les enchérisseurs sont invités à lire attentivement l'ensemble de ces conditions. L'inscription aux enchères est possible en personne dans nos bureaux et en ligne au Heffel.com

B. CONDITIONS PARTICULIÈRES PRIORITAIRES DE VENTE

L'Acheteur et le Consignataire sont par la présente avisés de lire attentivement les *Modalités et conditions de vente aux enchères* et les *Termes du catalogue*, lesquelles définissent et établissent les droits et obligations de la Maison de vente, de l'Acheteur et du Consignataire, ainsi que les modalités selon lesquelles la Maison de vente procédera à la vente et traitera les autres questions connexes. Les présentes *Conditions particulières prioritaires de vente et d'inscription* s'ajoutent aux *Modalités et conditions de vente aux enchères*, au *Code d'attitude commerciale, d'éthique et de pratiques*, ainsi qu'à la *Déclaration de confidentialité* de la Maison de vente, et prévaudront sur celles-ci en cas de conflit.

Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada applicables en la matière. Tout différend, litige ou réclamation découlant du présent accord, s'y rapportant ou s'y rattachant, ou concernant sa violation, sa

résiliation ou sa validité (« litige »), sera soumis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, rôle commerciale.

1. a) «Tels quels, là où ils se trouvent » : ¹
Le Bien sera vendu tel quel, dans l'état et à l'endroit où il se trouve, conformément à l'Ordonnance du tribunal. La Maison de vente ne donne aucune garantie quant à l'état du Bien. L'Acheteur accepte le Bien dans son état physique actuel et à l'emplacement indiqué.
- b) « Libre de toute réclamation et de tous intérêts » : ¹
Conformément à l'Ordonnance du tribunal, la vente du Bien ainsi que de tous les droits, titres et intérêts y afférents sera effectuée libre et dégagée de tous gages, privilèges, sûretés, charges, réclamations, frais, options et intérêts s'y rapportant ou y attachés (collectivement, les « Réclamations et Intérêts »).
- c) L'Acheteur est responsable de vérifier l'état du Lot. Des images supplémentaires, au-delà de celles publiées au www.heffel.com, ainsi que des rapports sur l'état, ne seront pas fournis par Heffel. Les cadres des œuvres d'art peuvent présenter des défauts qui ne sont pas nécessairement mentionnés sur notre site web.
- d) Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, les seules obligations d'indemnisation de chaque partie sont les suivantes : Chaque partie indemnifiera entièrement l'autre partie, y compris pour les honoraires juridiques raisonnables, contre tous les coûts, dépenses, réclamations, actions, dommages, jugements, règlements ou responsabilités que cette partie pourrait encourir en raison de : (a) toute violation par cette partie de ses obligations, garanties ou déclarations faites à l'égard du Bien ou de toute disposition du présent Accord; ou (b) la négligence grave, la fraude ou la faute professionnelle de cette partie ou de ses employés ou mandataires.

2. Contrôle à l'exportation

Sans limitation, l'Acheteur reconnaît que le Bien peut être d'importance culturelle canadienne tel que vendu par la Maison de vente et qu'il sera assujéti aux dispositions de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (LRC, 1985, ch. C-51) (« la Loi ») ainsi qu'à ses deux règlements, soit la Liste de contrôle d'exportation des biens culturels canadiens (« la Liste de contrôle ») et le Règlement sur

1. Tel qu'approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 25 septembre 2025.

l'exportation de biens culturels, et que le respect des dispositions de la Loi relève de la responsabilité légale de l'Acheteur. Le défaut par l'Acheteur d'obtenir tout permis d'exportation nécessaire n'affectera pas le caractère définitif de la vente du Bien ni les obligations de l'Acheteur.

3. Aperçu du Bien

Le Bien peut être vu en ligne au Heffel.com, où figurent des descriptions détaillées et des images numériques. Veuillez consulter Heffel.com pour connaître les horaires et le lieu des expositions publiques avant la vente aux enchères.

4. Avis de paiement et collecte

- a) Tous les achats effectués lors de la vente aux enchères doivent être payés en totalité au plus tard à 16 h 30 le septième (7^e) jour suivant la fermeture de la vente aux enchères. Les achats doivent être entièrement réglés avant la remise des œuvres.
- b) À la suite de la clôture de la vente aux enchères, toutes les œuvres situées à Heffel Toronto doivent être récupérées par l'Acheteur dans un délai de sept (7) jours.
- c) La Maison de vente fournira, au besoin, une liste d'entreprises de transport tierces recommandées pour aider les Acheteurs à organiser la livraison de leurs achats. Le service d'emballage et d'expédition standard de la Maison de vente, ainsi que les outils d'expédition en ligne de celle-ci, ne seront pas disponibles pour la série de ventes aux enchères en ligne de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Tout Lot vendu restant chez Heffel dix (10) jours après la fermeture de la vente aux enchères sera considéré comme étant en défaut des conditions de vente et pourra être transféré dans un entrepôt tiers, aux frais de l'Acheteur, et assujetti à des frais de pénalité et d'entreposage comme suit :

- * Frais de pénalité pour retard de ramassage : 10,00 \$
- ** Frais d'entreposage mensuels : 30,00 \$ par mois, facturés au début de chaque mois

5. Paiement du produit de la vente

- a) La Maison de vente versera le Produit de la vente au contrôleur nommé par le tribunal dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la fermeture de la vente aux enchères, à condition que la Maison de vente ait reçu le prix d'achat total de la part de l'Acheteur.
- b) Si la Maison de vente n'a pas reçu le prix d'achat de l'Acheteur dans le délai prévu, elle versera le Produit de la vente dans un délai de sept (7) jours ouvrables suivant la réception du prix d'achat par l'Acheteur.
- c) Si, avant que le prix d'achat total n'ait été payé par l'Acheteur, la Maison de vente verse au Consignataire un montant équivalant au Produit de la vente, la propriété du Bien (du Lot) sera alors transférée à la Maison de vente.

6. Non-paiement de la dette

Si l'Acheteur omet soit de payer, soit de récupérer un Lot au plus tard à 16 h 30 le septième (7^e) jour suivant la date de la vente aux enchères, la Maison de vente, avec le consentement du Consignataire et du contrôleur nommé par le tribunal, pourra, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des mesures de recours prévues dans les *Modalités et conditions de vente aux enchères*.

SÉRIE DE VENTES EN LIGNE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

OPTIONS DE PAIEMENT, DE COLLECTE ET D'EXPÉDITION

PAYMENT

CONFORMÉMENT AUX *CONDITIONS particulières prioritaires de vente de la Série de ventes aux enchères en ligne de la Compagnie de la Baie d'Hudson* et à nos *Modalités et conditions de vente aux enchères*, le paiement doit être effectué au plus tard à 16 h 30 le septième (7^e) jour suivant la vente, à l'ordre de Heffel Gallery Limited (« Heffel » ou la « Maison de vente aux enchères »). Heffel acceptera les modes de paiement suivants pour les achats :

Transfert bancaire

Dans tous les cas, la Maison de vente aux enchères privilégie les paiements effectués par transfert bancaire.

Les transferts doivent être envoyés à la Banque Royale du Canada, selon les détails fournis sur la facture. Les acheteurs doivent communiquer avec Meredith Longridge, comptable chez Heffel, par courriel (meredith@heffel.com) ou par téléphone (604-732-6505 ext. 134 or 1-888-818-6505 ext. 134) avant de procéder à un transfert bancaire, et immédiatement après l'avoir fait.

Carte débit et carte de crédit

En ligne

Heffel accepte les paiements en ligne par Visa, Mastercard, UnionPay ou American Express. Les paiements en ligne sont assujettis à l'acceptation et à l'approbation de la Maison et sont limités à un maximum de 25 000 \$. Les limites de paiement par carte de crédit s'appliquent à la valeur des transactions individuelles pour des lots séparés. Les acheteurs doivent se référer au courriel reçu après la vente (incluant leur facture) pour accéder au lien de paiement en ligne.

Par courriel, téléphone ou télécopieur

La Maison accepte les paiements effectués par carte de crédit Visa, Mastercard, UnionPay ou American Express. Les paiements effectués par carte de crédit sont assujettis à l'acceptation et à l'approbation de la Maison et sont limités à un maximum de 5 000 \$ si l'acheteur fournit les informations relatives à la carte par courriel, téléphone ou télécopieur. Les limites de paiement par carte de crédit s'appliquent à la valeur des transactions individuelles pour des lots séparés.

Si vous préférez nous faire parvenir vos informations de carte de crédit par courriel ou par télécopieur, veuillez utiliser le formulaire ci-dessous. Veuillez signer et soumettre ce formulaire par courriel au payments@heffel.com ou par télécopieur au 604-900-7755.

Détails du paiement par carte de crédit

NOM POUR LA FACTURATION

ADRESSE

VILLE

PROVINCE/ÉTAT, PAYS

CODE POSTAL

ADRESSE COURRIEL

NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT

DATE D'EXPIRATION

CODE DE SÉCURITÉ CVV

SIGNATURE

DATE

Virement Interac

L'acheteur est limité à deux Virements par lot et jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par Virement.

Instructions Virement Interac :

1. Connectez-vous aux services bancaires en ligne ou à l'application mobile de votre institution financière et accédez à la page web Envoyer un Virement Interac.
2. Sélectionnez le compte duquel vous souhaitez faire le transfert.
3. Ajoutez Heffel Gallery Limited en tant que destinataire et choisissez une adresse courriel comme méthode de contact; entrez etransfer@heffel.com comme adresse courriel.
4. Veuillez inclure le numéro de facture (ex : A0518-220) dans la section message afin d'indiquer le numéro de lot auquel se réfère le paiement.

SÉRIE DE VENTES AUX ENCHÈRES EN LIGNE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON FOURNISSEURS TIERS RECOMMANDÉS PAR HEFFEL POUR L'EMBALLAGE ET L'EXPÉDITION

FOURNISSEURS TIERS D'EMBALLAGE ET D'EXPÉDITION

Veuillez noter que ces recommandations d'expédition s'appliquent uniquement aux lots situés à Heffel Toronto.

Pour les lots entreposés à l'extérieur, veuillez contacter directement Museumpros à info@museumpros.com ou au 416-588-0568 afin d'organiser la récupération, l'expédition, l'entreposage ainsi que les frais applicables.

Livraison locale et installation dans la Région du Grand Toronto (RGT) et expéditions au Canada, aux États-Unis et à l'international

Museumpros
info@museumpros.com
416-588-0568

Livraison locale et installation dans la RGT

Stellar Fine Art Services
info@stellarart.ca
647-977-7789

Expéditions au Canada, aux États-Unis et à l'international

PakShip
taurus@pakship.ca
905 470 6874

Safer Shipping (précédemment Envoy)
perry@safershipping.ca
416 299 3367

PACART
info@pacart.ca
416 754 0000

COLLECTE, LIVRAISON ET ORGANISATION DE L'EXPÉDITION

Tous les achats doivent être intégralement payés avant la collecte ou l'expédition des œuvres. À la suite de la clôture de la vente, toutes les œuvres situées à Heffel Toronto seront disponibles pour récupération à Heffel, sur rendez-vous, durant les

heures d'ouverture de la galerie. Pour les œuvres nécessitant une expédition, veuillez communiquer directement avec l'un des fournisseurs tiers mentionnés ci-dessus, ou avec le transporteur de votre choix. Une autorisation signée sera exigée pour toute œuvre remise à un tiers.

La collecte doit être effectuée dans les sept (7) jours suivant la date de la vente aux enchères. La date d'expédition ne peut pas dépasser trente (30) jours après la vente aux enchères.

Les œuvres laissées chez Heffel pendant plus de 30 jours seront transférées à un entrepôt. Des frais d'entreposage de 30,00 \$ par item et par mois (ou fraction de mois) seront appliqués.

ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PAIEMENTS

Kevin Oehen
kevinOehen@heffel.com
416 961 6505 poste 510

Michael Deibert
michael@heffel.com
416 961 6505 poste 347

April Yin
april@heffel.com
416 961 6505 poste 344

Meredith Longridge
meredith@heffel.com
604 732 6505 poste 134

LOGISTIQUE ET TRANSPORT APRÈS LA VENTE

Gordon Butler
gordon@heffel.com
416 961 6505 poste 337

Kristian Martin
kristian@heffel.com
416 961 6505 poste 322

Pour toute question concernant cette vente aux enchères spéciale, veuillez communiquer avec :

Rebecca Rykiss
rebecca@heffel.com
416 961 6505 poste 323